

Octobre 2014 – Volume 2 – Numéro 1 – Office municipal d'habitation de Montréal

## Travaux de modernisation du système d'alarme-incendie aux habitations Clotilde-D'Amico



Dès le 29 septembre, plus de 126 000 \$ seront investis dans des travaux majeurs aux habitations Clotilde-D'Amico, situées au 4000, rue Bannantyne. Ces travaux se poursuivront jusqu'au début de janvier 2015 environ. Ils visent notamment à moderniser et à mettre aux normes le système d'alarme-incendie de votre immeuble.

Les travaux consistent, entre autres, à installer un détecteur thermique, une lampe stroboscopique munie d'un avertisseur sonore et un avertisseur sonore supplémentaire dans chaque logement. Un nouvel avertisseur de fumée sera installé dans les logements, s'il n'y en a pas encore. À la fin du chantier, des tests seront effectués afin de vérifier le fonctionnement du système. Les travaux entraîneront quelques désagréments : du bruit ainsi qu'un va-et-vient des ouvriers dans l'immeuble.





Nous sommes conscients des inconvénients occasionnés par ces travaux et nous veillerons à ce qu'ils soient achevés le plus rapidement possible. Nous espérons ainsi améliorer votre sécurité et la qualité de votre milieu de vie de manière durable. Nous vous remercions à l'avance de votre patience et de votre collaboration.



## AVEC VOUS, C'EST NATUREL

Une **rencontre d'information** a eu lieu le **22 septembre** dernier aux habitations Clotilde-D'Amico. **Jean-François Leblanc**, agent de liaison, et **Doris Modérie**, technicien en mécanique du bâtiment, étaient sur place pour informer les **26 locataires** présents sur les travaux à venir. **Christian Gignac**, directeur à l'entretien et aux réparations, et **Maryse Benoit**, agente de location, ont aussi assisté à la rencontre.

## EXPLICATION DES TRAVAUX

RÉNOVATION, RÉPARATION, AMÉLIORATION	POURQUOI	RÉSULTATS
 <b>OUVRIERS DANS LES LOGEMENTS</b> 		
 <p>Un détecteur thermique sera installé près de la cuisine.</p>	<p>Le nouveau détecteur ne nécessitera pas de piles.</p>	<p><b>Modernisation du système d'alarme-incendie et sécurité</b> accrue</p>
 <p>Une lampe stroboscopique munie d'un avertisseur sonore sera installée de manière à ce qu'elle soit visible de toutes les pièces.</p>	<p>La lampe stroboscopique et les nouveaux avertisseurs sonores permettront d'alerter les malentendants en cas d'incendie.</p>	<p>Avertisseur <b>adapté pour tous</b> et <b>sécurité</b> accrue</p>
 <p>Un avertisseur sonore supplémentaire sera installé dans chaque chambre.</p>	<p>Les équipements seront reliés au panneau d'alarme-incendie, qui permet de déterminer le lieu exact de l'incendie. Ce panneau est connecté au Centre de coordination de la sécurité de l'OMHM, qui préviendra les pompiers si l'alarme se déclenche.</p>	<p><b>Rapidité</b> d'intervention et <b>sécurité</b> accrue</p>
 <p>Un nouvel avertisseur de fumée sera installé dans les logements, s'il n'y en a pas encore un.</p>	<p>Le nouvel avertisseur de fumée sera installé près de la chambre à coucher. Il ne nécessitera pas de piles et ne sera pas relié au Centre de coordination de la sécurité de l'OMHM. Ainsi, les pompiers ne seront pas automatiquement appelés pour de la fumée inoffensive, comme lorsqu'une rôtie brûle.</p>	<p><b>Sécurité</b> accrue</p>
<p>DANS LES AIRES COMMUNES : CORRIDORS, CAGES D'ESCALIER ET SALLE COMMUNAUTAIRE</p>		
 <p>Des détecteurs de fumée seront installés.</p>	<p>Les équipements seront reliés au Centre de coordination de la sécurité de l'OMHM.</p>	<p><b>Sécurité</b> accrue</p>

## LA SÉCURITÉ À L'OFFICE

Au cours des dernières années, plusieurs mesures ont été prises par l'Office afin d'assurer la sécurité des locataires dans les habitations. Mentionnons, entre autres, la tenue d'exercices d'évacuation en cas d'incendie, la formation des préposés à la sécurité des locataires en prévention des incendies dans les tours de 40 logements ou plus, la modification ainsi que le resserrement des mesures de contrôle pour l'accès aux immeubles. La mise aux normes des systèmes d'alarme-incendie s'inscrit dans cette démarche.

## DÉROULEMENT DES TRAVAUX

- Les travaux **débuteront dans les aires communes** — cages d'escalier, corridors, salle communautaire — et se **poursuivront dans les logements**, étage par étage.
- Lorsque l'ensemble des travaux sera terminé, **une vérification du fonctionnement du système sera faite dans tous les logements**.

L'installation du système d'alarme-incendie nécessitera deux (2) visites dans chaque logement :

	Travaux	Durée	Quand
1 <sup>re</sup> visite	Installation des nouveaux équipements dans votre logement. Il est possible que de petits trous soient faits dans les murs de votre logement pour y passer un nouveau conduit. Si c'est le cas, une moulure sera installée pour cacher les fils.	Environ 2 à 4 heures	Vers la fin d'octobre ou le début de novembre
2 <sup>e</sup> visite	Transition entre les anciens et les nouveaux équipements et désinstallation des anciens équipements. Vérification du fonctionnement du système dans chaque logement.	Environ 45 à 60 minutes	Vers le début de décembre

## RÔLE DU LOCATAIRE — À VOUS D'AGIR

Nous comptons sur votre présence et votre collaboration tout au long des travaux, d'autant plus que **votre présence sera requise** afin que les ouvriers puissent travailler dans votre logement. Assurez-vous d'être **présent au moment fixé par l'entrepreneur**. Si vous ne pouvez y être, **désignez une personne de confiance, un voisin, un ami ou un membre de la famille** pour être présent à votre place.

La marche à suivre est la suivante :

1. Lorsque **les travaux commenceront**, nous vous demandons de **lire l'AVIS général** affiché à l'entrée de l'immeuble.
2. Lorsqu'il sera temps d'effectuer les travaux dans votre logement, l'entrepreneur vous préviendra, **au moins 48 heures à l'avance**, en plaçant **un AVIS sur la porte** de votre logement.
3. **Si, pour une raison majeure ou imprévue, vous ne pouvez être présent au rendez-vous fixé et que vous n'avez pas trouvé quelqu'un** pour vous remplacer, nous vous demandons d'en **informer le plus rapidement possible les ouvriers**. Vous pouvez également **communiquer avec Jean-François Leblanc, votre agent de liaison, en composant le 514 868-3250**.

Nous vous demandons d'être vigilant et de **surveiller les AVIS**.

## L'ENTREPRENEUR

**SPI Santé Sécurité** est l'entrepreneur qui coordonnera les travaux aux habitations Clotilde-D'Amico. Les ouvriers travailleront **du lundi au vendredi, entre 7 h et 17 h. Cependant, les rendez-vous dans les logements ne seront fixés qu'à partir de 8 h**. Dans certains cas exceptionnels, cette plage horaire pourrait être prolongée si la bonne marche des travaux l'exige.

# L'ÉQUIPE DE L'OMHM AUX HABITATIONS CLOTILDE-D'AMICO

## ÉQUIPE LIÉE AUX TRAVAUX MAJEURS

- ◆ Agent de liaison :  
**Jean-François Leblanc**
- ◆ Technicien en mécanique du bâtiment :  
**Doris Modérie**
- ◆ Directeur de projets mécaniques :  
**Mouloud Raaf**



## EMPLOYÉS AFFECTÉS À VOTRE IMMEUBLE

- ◆ Préposé à la sécurité :  
**Marc Lemaire**
- ◆ Préposé à l'entretien et aux réparations :  
**Juan Carlos Aguirre**
- ◆ Agente de location :  
**Maryse Benoit**
- ◆ Organisatrice communautaire :  
**Alyne Dumas**

Les travaux majeurs réalisés dans votre immeuble sont financés par la Société d'habitation du Québec, la Société canadienne d'hypothèques et de logement et la Communauté métropolitaine de Montréal.



## L'OMHM à votre service!

ENTRETIEN, RÉPARATIONS ET EXTERMINATION  
7 h à 23 h – 7 j/7



RÉPARATIONS URGENTES  
ET SÉCURITÉ  
24 h/24 – 7 j/7

**514 872-OMHM (6646)**



Office municipal  
d'habitation  
de Montréal

**INFOCHANTIER** est publié par le Service des communications et l'équipe Promotion du développement social et de la Consultation de l'Office municipal d'habitation de Montréal.

415, rue Saint-Antoine Ouest, Montréal (Québec) H2Z 1H8  
Téléphone : 514 872-6442

**INFOCHANTIER** vous informe sur les **chantiers de travaux majeurs** prévus dans votre immeuble.

**INFOCHANTIER** vous informe sur les **chantiers de consultation** qui sondent votre opinion.

**INFOCHANTIER** est publié parce que l'amélioration de la qualité de vie dans les immeubles nécessite l'engagement de tous : le personnel de l'OMHM, le personnel des entrepreneurs, et les locataires.

Rédaction et coordination  
Marie-Eve Leblanc

Révision  
Linguitech

Graphisme  
LithoChic inc.